

(Easybourse.com) A la différence des autres secteurs d'activité, le secteur financier a une particularité essentielle: une faillite comporte le risque de provoquer une crise systémique capable de se propager à l'ensemble de l'économie. Les premières réflexions sur le risque systémique datent des années 1970. Or, il a fallu plus de 30 ans pour se rendre compte de l'ampleur du désastre potentiel d'un tel scénario. Plusieurs idées sont proposées pour le gérer.

### ► **Le too big to fail**

Le monde compte une vingtaine d'établissement qui portent à elles seules le risque systémique, qui sont too big to fail, autrement dit trop grosses pour être mises en faillite et qui in fine continueraient à se comporter n'importe comment.

**Gunther Capelle-Blancard, directeur-adjoint du CEPII :** *«Il y eut plusieurs théories successives. Au départ nous voulions distinguer les banques illiquides et insolubles. Cela n'a pas été possible. Ensuite nous avons voulu distinguer les banques de dépôt et les banques d'affaires. Cela n'a pas fonctionné. Puis est apparu le concept de too big to fail consistant à sauver les grandes banques et pas les petites.*

*Cette expression est trompeuse.*

*LTCM n'était pas un grand acteur de la finance pour autant l'État a dû venir au secours».*

**Gunther Capelle-Blancard, directeur-adjoint du CEPII :** *«Lorsque l'on a choisi de sauver AIG et de laisser tomber Lehman Brothers, on pensait que ce dernier établissement était moins systémique. On s'est rendu compte que ce n'était pas du tout le cas. Depuis la faillite de la banque d'affaires américaine, une grande majorité des banques sont too big to fail, trop internationales ou trop interconnectées, auraient un bilan trop important, un effet de levier trop élevé...*

*A l'heure actuelle, quasiment toutes les institutions sont susceptibles de faire l'objet d'un sauvetage des pouvoirs publics. Le seuil du too big to fail est très faible. Cela nous impose une réglementation plus forte et plus contraignante».*

### **L'encadrement de la rémunération des bonus**

**Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :** *«Trois instruments de mesure ont été déterminés pour vérifier la détermination collective des membres du G20 à changer la culture financière parmi lesquels la question de la rémunération des bonus et de la culture du risque réduit à l'individu en tant qu'opérateur de marché».*

**Baudoin Prot, directeur général de BNP Paribas :** *«Depuis le début de l'année, ont été émis sur le marché obligataire des centaines de milliards de dollars. Parmi les six premières banques sur ce marché, trois sont françaises. L'activité de marché est nécessaire à notre économie.*

*Chez BNP nous avons 4000 opérateurs de marché. La place de Paris compte 37 000 salariés. S'ils quittent le territoire cela affecterait énormément notre économie. Le risque de voir d'autres centres de décision s'en aller serait particulièrement important.*

*La France n'a rien à gagner à ce que demain il n'y ait que des banques anglo-saxonnes, américaines ou anglaises qui réalisent ces opérations.*

*Ceci étant, il est vrai que les activités purement spéculatives doivent être sérieusement limitées.*

*Le chantier est largement avancé par les régulateurs pour faire des efforts afin d'exiger que ces activités soient rigoureusement encadrées».*

### ► **Renforcement des capitaux propres**

**Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :** *« Il ne faut pas établir un régime d'impunité pour certains établissements parce qu'ils seraient trop gros. Il faut prévoir des mécanismes de garantie et d'assurance en interne par le biais de capitaux propres élevés pour que personne ne soit too big to fail ».*

**Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :** *« Le niveau de capitaux détenus par les banques est déterminant et consubstantiel de la situation de risque dans laquelle peuvent plonger leurs propres établissements, les circuits financiers et l'économie réelle. Il est de la responsabilité des gouvernements avec le soutien des organismes tels que le Conseil de stabilité financière, le comité de Bâle, de proposer et de fixer des règles portant sur le ratio de capitaux par rapport au total des risques.*

*A ce jour les Etats Unis n'appliquent toujours pas les accords de Bâle. Mais mon collègue Timothy Geithner lors de la réunion des ministres des finances du G20 a indiqué oralement que les Etats Unis étaient déterminés à se conformer aux dispositions de ces accords ».*

**Olena Havrylchyk, économiste au CEPPII :** *« Nous n'avons pas besoin d'une coopération internationale pour mettre en place les niveaux de réserve pour les comptes propres contracycliques. Les réserves mises en place par les banques espagnoles leur ont permis de croître et de gagner des parts de marché en Amérique latine. Cela démontre que les réserves contrats cycliques peuvent être définies au niveau d'un pays. Il n'y a pas besoin de le faire sur un plan supra national ».*

**Jean Pisani-Ferry directeur de l'Institut Bruegel (Bruxelles) :** *« La stabilité d'un système ne correspond pas à la stabilité des institutions qui le composent.*

*Ce n'est pas en s'assurant que chaque institution est individuellement solide que l'on s'assurera de la stabilité de l'ensemble du système. Cette idée est à certains égards à l'origine de la crise ».*

### ► **Une taxe sur les mouvements financiers**

Une idée qui circule est celle de limiter l'expansion et l'importance du secteur financier en imposant une taxe sur les mouvements financiers.

**Jean Pisani-Ferry directeur de l'Institut Bruegel (Bruxelles) :** *« La taxe sur les transactions financières a été remise sur le tapis par Lord Turner pour remédier au problème du Royaume-Uni lié à la taille de son secteur financier.*

*Nous avons vécu en Europe pendant longtemps sur l'idée que nous étions dans un modèle d'intégration tout à fait traditionnel dans lequel il était bien vu que certains pays se spécialisent dans le domaine de la finance.*

*La question se pose suivant ces termes : est-ce que la spécialisation d'un pays dans la finance, que l'on pensait être une industrie comme une autre, est une chose raisonnable ? Cela ne fait-il pas courir un risque trop élevé aux finances publiques étant donné que l'ensemble des citoyens ont à supporter les coûts de l'apparition d'une crise systémique ? C'est une question très lourde. En témoigne les cas de l'Islande, de l'Irlande, dans une proportion moindre, et de l'Autriche par rapport à son exposition aux pays d'Europe centrale et orientale.*

*Ceci étant pour réduire la taille du secteur financier je ne suis pas sûr qu'une taxe sur les transactions financières sur la meilleure des solutions ».*

**Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :** *«Une taxe de cette nature n'a d'effet et d'intérêt que si elle est convenue, et mise en œuvre par tout le monde.*

*Si nous sommes les seuls à décider de cette taxe, nous risquerions d'affecter notre compétitivité et nous favoriserions les flux vers d'autres territoires qui n'auraient pas appliqué cette taxe.*

**Gunther Capelle-Blancard, directeur adjoint du CEPII :** *«Cette taxe peut être une bonne idée. Si on admet que l'État fournit une assurance tous risques aux banques, il faut que les banques paient cette assurance d'une manière ou d'une autre. Le problème est de savoir comment allouer la prime, ce que l'on en fera, comment la gérer.*

*La taxe Tobin péchait initialement par deux aspects : la dimension internationale et le produit de cette taxe. Nous étions très loin d'avoir un consensus il y a encore un an. En outre l'idée d'utiliser cette taxe pour financer les pays en développement ne séduisait pas les contributeurs les plus importants. Si cette taxe est affectée à un fonds de garantie, cela semble être porteur.*

*Il faudra veiller à ne pas s'inscrire dans un cercle vicieux. En provisionnant le fonds de garantie d'un montant conséquent, nous risquerions d'accentuer le problème de l'aléa moral. Les banques prendraient plus de risques, et il faudrait provisionner davantage...»*

**Jacques Attali, président de PlaNet Finance, économiste, écrivain :** *«La taxe Tobin est une taxe extrêmement complexe. Elle n'aurait de sens que si elle est totalement planétaire. Or il y aura toujours des fuites dans le système.*

*C'est une taxe qui devra intéresser des transactions financières spécifiques dont il est difficile de définir la nature et le montant exactes».*

### ► **Le living well ou dispositions testamentaires**

**Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :** *«L'idée est inspirée de Lord Turner. Elle consiste à faire rédiger par l'établissement bancaire un document qui organiserait sa transition, la réduction de sa taille, ou sa disparition».*

**Gunther Capelle-Blancard, directeur-adjoint du CEPII :** *«Est-ce une bonne idée, ou une fausse bonne idée, pour avancer sur la sécurité du système, nulle ne le sait. Nous ignorons en effet quelle sera la crise à venir. Par nature les crises surgissent là où on ne les attend pas».*

**Jean Pisani-Ferry directeur de l'Institut Bruegel (Bruxelles) :** *«Ce testament vise à expliquer ce qui se passe si vous êtes en faillite de sorte que l'on n'ait pas besoin de vous aider et que l'on puisse vous découper en morceaux proprement. L'incitation à écrire ce testament est très faible !*

*Le testament est un instrument qui me semble attractif. Cela prend des mois pour résoudre la liquidation d'une banque. C'est une aide pour les banques et pour le régulateur. Afin de comprendre où sont des actifs. C'est moins un instrument pour le problème de la faillite des banques qu'un instrument pour comprendre exactement les activités, services, produits de la banque en question.»*

### ► **Règlementation des produits**

**Gunther Capelle-Blancard, directeur-adjoint du CEPII :** *«Il est difficile de faire la différence entre les produits, les marchés, et les institutions. Il y a aujourd'hui un véritable consensus s'agissant des produits dérivés. Il faut échanger ces produits sur un marché organisé avec chambre de compensation.*

*Les différentes plates-formes mettent en place l'architecture nécessaire pour ce faire.*

*Pour autant on peut à juste titre se demander si créer des marchés organisés sur ces produits pour les rendre moins toxiques serait suffisant. Il y a deux intérêts à aller sur un marché organisé : la chambre de compensation qui limite le risque de contrepartie, la standardisation (transparence renforcée par la publication des positions agrégées de chaque établissement).*

*Par ailleurs, il est bon de rappeler que nous n'avons pas entré beaucoup de difficultés sur les marchés dérivés de taux d'intérêt et de change qui s'échangeaient dès le début sur des marchés organisés ».*

### ► **Limitation de la taille des établissements**

**Agnès Bénassy-Quéré directrice du CEPII :** *« Alors que nous avons l'habitude de considérer le problème de la taille des sociétés sous l'angle de la concurrence, nous n'avons pas l'habitude de la voir sous l'angle du risque systémique. Une solution au problème du too big to fail a été le fractionnement des grands établissements bancaires pour ne plus avoir que des banques de taille moyenne. Cette idée a été rapidement mise sous le tapis.»*

### ► **Niveaux minima de transparence financière**

**Gunther Capelle-Blancard, directeur-adjoint du CEPII :** *«Le problème de la transparence est lié à la question de la sophistication. Les banques diffusent aujourd'hui toutes les informations nécessaires.*

*Une étude récente américaine indiquait ainsi qu'il fallait lire plusieurs millions de pages pour prendre la mesure d'un CDO (collateralized debt obligation) dans son intégralité. C'est en rendant les produits plus standards que l'on augmentera la transparence, ce n'est pas en exigeant des banques de diffuser des les informations sur les produits».*

**Imen Hazgui**

Publié le 25 septembre 2009